

APPEL D'OFFRES

REFERENCE 2018-05-18

CAHIER DES CHARGES ORGANISME CERTIFICATEUR LABEL QUALITE FORMATION



1. Cadre général de la consultation :

En application du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue des organismes de formation des associations ASM 13-Psy 13, l'Elan Retrouvé, la SPASM, l'association CIDE, lancent conjointement le présent marché en vue de sélectionner un organisme habilité par le CNEFOP à obtenir la certification/ label qualité en tant qu'organisme de formation.

L'ASM13- PSY13, la SPASM, l'association CIDE et l'Elan Retrouvé sont des organismes de formation membres du « Groupement francilien des associations gestionnaires d'établissements sanitaires et médico-sociaux en psychiatrie adulte et infanto-juvénile », qui entendent mutualiser leur recherche de prestataires pour obtenir la certification/ label qualité en tant qu'organisme de formation respectif.

Le présent appel d'offres porte sur l'audit des organismes de formation commanditaires. Cette prestation sera donc découpée en 4 lots distincts : un pour chaque entité (ASM13-PSY13, la SPASM, CIDE et Élan Retrouvé).

- ASM13 – PSY13 : 1 établissement situé à Paris 13^{ème};
- SPASM : 1 établissement situé à Paris 8^{ème} ;
- Élan Retrouvé : 1 établissement situé à Paris 9^{ème} ;
- Association CIDE : 1 établissement situé à Ville d'Avray.

Conformément au décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, les organismes de formations sont tenus de respecter six critères qualités à compter du 1^{er} janvier 2017 afin de figurer dans les catalogues de référencement des financeurs :

- l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
- l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
- l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- la qualification professionnelle et la formation continue des personnes chargées des formations ;
- les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
- la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

2. Présentation des organismes de formation et planning de l'audit qualité

➤ **ASM- 13 – PSY 13**

www.asm13.org

L'ASM13 est une association fondée en 1958 et reconnue d'utilité publique. Elle œuvre dans le cadre de ses missions de service publique à la santé mentale des populations du 13^e arrondissement de Paris.

Cet appel d'offre concerne **PSY13, le département Formations, Recherches, Publications**, qui est l'organisme de formation de l'ASM13.

Lot 1 : ASM 13 – PSY13	
Date de création de l'organisme de formation	Octobre 2006
N° FORMATEUR	11 75 409 34 75
Adresse	76, avenue Edison, 75013 Paris
Directeur Et nombre de salariés de l'Organisme de Formation	Gilles Poutout : Secrétaire général Sonia Mesbahi : Coordinatrice PSY13 2 assistantes formations et un assistant technique
Domaine de formation	Psychiatrie adulte et pédopsychiatrie, Psychanalyse
Durée Moyenne des Formations	Formations d'une durée de 2 jours en moyenne
Autre label/Certification	Organisme labellisé ODPC
Chiffre d'affaire annuel de l'OF	Chiffre d'affaire 2016/2017 : 239 362 €
Catalogue de formation	http://www.asm13.org/Enseignement-Formation

➤ **FONDATION L'ÉLAN RETROUVÉ**

L'Élan Retrouvé a été fondée en 1948 dans le but de créer des institutions relais à l'hospitalisation et de soigner chacun au sein de la cité.

Transformée en Fondation Reconnue d'utilité publique depuis aout 2016, l'Élan Retrouvé accueille, soigne et accompagne personnes atteintes de troubles psychiques, de troubles addictifs et de troubles du spectre autistique.

Lot 2 : Fondation l'Élan Retrouvé	
Date de création de l'organisme de formation	Septembre 1982
N° FORMATEUR	11 75 379 97 75
Adresse	23 rue de La Rochefoucauld 75009 PARIS
Directeur Et nombre de salariés de l'Organisme de Formation	François GERAUD, Directeur Général, 2 salariés non dédiés à l'organisme de formation : Mme Laure Boyer et Mme Sophia PADEY
Domaine de formation	Psychiatrie de l'enfant, Psychiatrie de l'adulte
Durée Moyenne des Formations	Formations d'une durée de 2 jours en moyenne soit 23,75h
Autre label/Certification	Organisme labellisé ODPC
Chiffre d'affaire annuel de l'OF	18 635€ en 2015 ; 12 915€ en 2016
Catalogue de formation	http://www.elan-retrouve.fr/elan-retrouve-programme-formation.php

➤ **SPASM**

www.spasm.org

La Société Parisienne d'Aide à la Santé Mentale SPASM est une association créée en 1959 qui a pour objectif "de permettre à des personnes sortant de l'hôpital psychiatrique de faire affaire avec le monde ordinaire, particulièrement par l'intermédiaire du travail".

Lot 3 : SPASM	
Date de création de l'organisme de formation	21/06/1978
N° FORMATEUR	11 75 489 86 75
Adresse	31 Rue de Liège 75008 Paris
Directeur	Fabien KACZMAREK
Et nombre de salariés de l'Organisme de Formation	3
Domaine de formation	Santé mentale
Durée Moyenne des Formations	6 et 13 jours
Autre label/Certification	Non
Chiffre d'affaire annuel de l'OF	70 000 euros
Catalogue de formation	Oui

➤ **Association CIDE**

www.asso-cide.org

Le Centre d'Intervention dans la Dynamique Éducative est une association de loi 1901 créée en 1962. L'association gère trois structures : un hôpital de jour pour adolescents, un C.M.P.P. et un CSAPA le centre Chimène.

Lot 4 : Association CIDE	
Date de création de l'organisme de formation	01/01/2000
N° FORMATEUR	11 92 118 01 92 Code APE 851 A
Adresse	26/28 rue Pradier 92410 Ville d'Avray
Directeur Et nombre de salariés de l'Organisme de Formation	Pauline Braillon, directrice générale 5 salariés
Domaine de formation	Activités hospitalières
Durée Moyenne des Formations	Module 85,5 h annuelles
Autre label/Certification	-
Chiffre d'affaire annuel de l'OF	5 000€
Catalogue de formation	http://www.asso-cide.org/formations.html

Planning des audits – (à définir avec le prestataire)

	2018 -2019										
	Sept	Oct	Nov	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
ASM 13 – PSY 13-											
CIDE											
Elan Retrouvé											
SPASM											

3. Conditions d'exécution de la prestation d'audit

3.1. Description de la prestation

L'organisme habilité sera en mesure de proposer une méthodologie pour répondre aux critères qualité mentionnés dans le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue des organismes de formation fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation de activités et de la qualité des prestations des formations à savoir :

- porter une appréciation globale sur les activités et la qualité des prestations de formation au regard des critères suivant :
 - l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
 - l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
 - l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
 - la qualification professionnelle et la formation continue des personnes chargées des formations ;
 - les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
 - la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Le prestataire doit détailler le processus du projet d'audit.

Il est attendu que le prestataire de l'audit décrive :

- les modalités (méthodologie de l'audit) et les moyens (méthodes et outils) de la mise en œuvre de l'ensemble de la démarche évaluative ;
- les modalités de recueil des données (documents, entretiens, visite, consultation de dossiers de formation ...) ;
- les modalités de restitution et de réalisation du rapport d'audit (réunion, documents..).

Le commanditaire s'engage à fournir au prestataire tous les documents nécessaires pour conduire l'audit.

3.2. Lieu d'exécution

Dans les organismes de formation listés ci-dessus.

3.3. Intervenants

Les intervenants présentent les qualités suivantes :

- une expérience professionnelle dans le champ des organismes de formation ;
- une formation aux méthodes évaluatives s'appuyant sur celles existant en matière d'évaluation des organismes de formation et comportant une méthodologie d'analyse pluridimensionnelle, globale, utilisant différents supports ;
- des connaissances actualisées et spécifiques dans le domaine de la formation ;
- des expériences en tant que consultant et références dans des missions d'évaluations similaires.

Remplacement des intervenants en cours d'exécution du marché

Si la disponibilité des intervenants sélectionnés venait à faire défaut en cours d'exécution du marché, l'organisme habilité devra proposer à la structure concernée des profils équivalents. L'intervention d'un nouveau consultant devra obligatoirement faire l'objet d'une validation écrite de la part de la structure, qui est en droit de refuser les profils qui lui sont proposés.

Si, suite à la présentation de trois profils différents par le prestataire à l'établissement, aucun des profils n'est validé, le donneur d'ordre se réserve le droit de mettre un terme au marché, sans défraiement du prestataire, ni possibilité de recours.

3.4. Délais d'exécution

Les prestations devront être exécutées au plus tard à la fin de l'exercice 2019 à partir du planning présenté dans l'offre de l'organisme habilité et validé par le commanditaire.

Délais et prolongations des délais : Dans l'hypothèse où une modification des délais réglementaires de réalisation des audits surviendrait, le commanditaire se réserve la possibilité de proroger la durée du marché par voie d'avenant pour les lots et services concernés

3.1. Modalités de résiliation

En cas de suspension ou de retrait de l'habilitation délivrée par le CNEFOP, le commanditaire pourra résilier sans frais ni indemnité le contrat le liant à l'organisme retenu.

Si l'organisme habilité ne dispose plus d'équipes qualifiées pour la réalisation des audits, le commanditaire se réserve la possibilité de résilier le contrat le liant à cet organisme par lettre recommandée avec avis de réception prenant effet à réception sans indemnité mais après restitution d'un éventuel trop perçu.

En cas de demande formalisée de report des missions d'audit excédant deux mois du fait de l'organisme habilité, le commanditaire pourra résilier le contrat le liant à cet organisme, sans indemnité après notification par lettre recommandée avec AR et restitution d'un éventuel trop perçu.

4. Modalités de réponse et proposition

4.1. Réponse

Publication de l'appel d'offres :

- Site internet ASM 13 ;
- Site internet Élan Retrouvé ;
- Site internet SPASM ;
- Site internet Association CIDE

Lieu de remise des offres :

- PSY13 - 11 rue Albert Bayet 75013 – sonia.mesbahi@asm13.org
1er étage

En version numérique et en version papier.

Date de communication du cahier des charges : 18 mai 2018

Renseignements : demande écrite à l'adresse mail ci-dessus uniquement

Date limite de remise des offres : Vendredi 22 juin 2018, 17 heures

Date du choix de l'organisme retenu : 30 Juin 2018

4.2. Contenu de la proposition et pièces à fournir

Dossier technique :

- présentation de la méthodologie d'intervention proposée et de la prise en compte des objectifs des commanditaires (objectifs spécifiques, respect du calendrier...);
- calendrier de réalisation par lot ;
- les moyens techniques (matériels, logiciels, ...);
- engagement de confidentialité : l'organisme habilité se tiendra à une obligation de réserve et de secret à l'égard de toute information connue dans le cadre de l'audit exercé. Il protégera les informations recueillies dans le cadre des audits pratiqués et n'utilisera pas ces informations pour en retirer un bénéfice.

Dossier administratif et financier :

- une présentation générale du cabinet ;
- habilitation délivrée par le CNEFOP ;
- liste des références pour des prestations d'audit;
- un rapport d'audit anonymisé réalisé par le cabinet ;
- le cadre déontologique de ses interventions ;
- le calendrier prévisionnel de l'obtention du label /référencement (restitution et certification)
- le CV des intervenants (formations, compétences, expériences justifiées par des diplômes ou attestations) ;
- la fonction des différents intervenants dans le cas d'un travail d'équipe ;
- une déclaration des chiffres d'affaires réalisés au cours des 3 derniers exercices, avec pourcentage du chiffre d'affaires correspondant à des missions d'audit ;

- attestation URSSAF et fiscale récente
- un extrait KBIS datant de moins de 3 mois ;
- justification d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du code civil et de la responsabilité professionnelle en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

Délais à respecter :

Le calendrier de réalisation des audits sur site est fourni dans le présent document. Le rapport d'audit devra être transmis dans un délai de 4 semaines suivant l'audit sur site.

4.3. Clauses contractuelles à insérer obligatoirement dans la proposition commerciale définitive

L'organisme retenu s'engage à respecter les dispositions du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

La présentation et les documents fournis par les organismes candidats ont une valeur contractuelle d'engagement vis-à-vis des performances annoncées.

Régime d'incompatibilité :

Ni l'organisme habilité, ni l'un des professionnels intervenant pour le compte de l'organisme habilité ne peut, à l'exception des opérations de facturation qui sont la contrepartie de la prestation d'audit, détenir au moment de l'évaluation ou avoir détenu, au cours de l'année précédente d'intérêt financier direct ou indirect avec le commanditaire.

Ni l'organisme habilité, ni l'un des professionnels intervenant pour le compte de l'organisme habilité ne peut procéder à l'audit des organismes de formation qu'il a directement ou indirectement conseillé ou assisté au cours des trois dernières années.

Les professionnels intervenants ne peuvent avoir été salariés d'un établissement du commanditaire au cours des deux dernières années.

Le commanditaire sera propriétaire de tout résultat, même partiel, fourni par l'organisme retenu à la suite de l'évaluation externe.

L'organisme retenu ne pourra faire aucun usage commercial des résultats des prestations sans l'accord préalable du commanditaire.

4.4. Proposition tarifaire (sur fichier excel et papier)

Le prestataire fournira un devis très clair précisant notamment le nombre de jours prévus pour chaque étape de l'audit sur chaque organisme de formation.

Le prix total proposé est forfaitaire et non révisable.

Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant HT
Lot 1 ASM13 (à détailler par site)				
Préparation	Jour homme			
Audit sur site	Jour homme			
Restitution de l'Audit et Certification	Jour homme			
			Montant total HT	
			TVA	
			Montant total TTC Lot « ASM 13-PSY 13 »	

Lot 2 Élan Retrouvé (à détailler par site)				
Préparation	Jour homme			
Evaluation sur site	Jour homme			
Restitution de l'Audit et Certification	Jour homme			
			Montant total HT	
			TVA	
			Montant total TTC Lot « Élan Retrouvé »	

Lot 3 SPASM (à détailler par site)				
Préparation	Jour homme			
Evaluation sur site	Jour homme			
Restitution de l'Audit et Certification	Jour homme			
			Montant total HT	
			TVA	
			Montant total TTC Lot « SPASM »	

Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant HT
Lot 4 CIDE (à détailler par site)				
Préparation	Jour homme			
Audit sur site	Jour homme			
Restitution de l'Audit et Certification	Jour homme			
			Montant total HT	
			TVA	
			Montant total TTC Lot « CIDE »	

Le lieu d'exécution des prestations pourront occasionner des déplacements. Pour des raisons de simplification de gestion des contrats de la prestation, le prix proposé devra inclure les frais liés à la nature de la prestation (frais de déplacement, hébergement, temps de déplacement ainsi que tous les frais annexes de quelque nature que ce soit).

Modalités de règlement :

- 30% à la commande par lot ;
- 30% lors de la réalisation du marché par lot ;
- 40% à réception de la certification et de la facture par lot.

Payable par virement 30 jours fin de mois.

4.5. Sélection

Le commanditaire organisera un comité de présélection composé de représentants des organismes de formation, qui analysera les réponses et sélectionnera l'organisme retenu, répondant aux critères suivants sur la base des retours des dossiers renseignés qui ne retiendra qu'au mieux cinq propositions.

Les critères de pré sélections sont :

- qualité de l'offre technique (adéquation de l'offre au présent cahier des charges, méthodologie proposée, intervenants, calendrier d'exécution) : 40% ;
- expérience du candidat : 30% ;
- prix d'exécution proposé : 30% .

Un entretien aura lieu avec le comité de choix pour les cabinets présélectionnés en vue du choix final.

A l'issue un jury sélectionnera le bénéficiaire ou les bénéficiaires du marché.

Le présent cahier des charges constituera une des annexes du contrat qui sera signé avec le ou les bénéficiaires.

5. Tarification

5.1 Décomposition en lots

L'appel d'offres comprend **4 lots**, un pour chaque entité.

Son exécution fera l'objet d'une commande pour chaque lot et sera financée par le budget de chaque entité qui en assurera le règlement et le suivi.

Chaque prestataire doit répondre à la totalité des lots.

5.2 Période d'exécution et durée du marché

Le présent marché entrera en vigueur à date de la signature de la proposition commerciale acceptée et notifiée par chaque structure pour le lot qui la concerne et se terminera à l'exécution de l'ensemble des prestations d'audit réalisés prévus au présent appel d'offres.

5.3. Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5.4.1 Litiges

En cas de litige, le tribunal de grande instance de Paris est seul compétent.

Paris le 18 mai 2018

ASM 13

ASSOCIATION SANTÉ MENTALE ET
Enseignement Recherche et Publication
76, avenue Edison - 75013 PARIS
01 40 77 43 18

Fondation l'Élan Retrouvé



SPASM

Centre d'aide par le Travail
CAT BARDON / SPASM
29, rue de Faubourg Saint Antoine 75011 PARIS
Tél: 01 53 17 13 50 - Fax 01 43 47 47 61
Siret N° 775 670 896 00956 Code APE 853 H
URSSAF N° 757 320318246682011 1

Association CIDE

C.I.D.E.
Centre d'Intervention
dans la Dynamique Educative
26, Rue Pradier
92410 VILLE D'AVRAY
Tél : 01 47 09 56 65